



**B** AVOCATS  
BARREAU  
• PARIS

**ASSOCIATION DES MÉDIATEURS EUROPÉENS**  
CENTRE DE MÉDIATION DU BARREAU DE PARIS  
Pour renouer le dialogue et créer une énergie positive dans le conflit  
[www.mediateurseuropeens.org](http://www.mediateurseuropeens.org)

Information  
**Nouvelles technologies**  
Communication

**Contrats civils** Obligations

Environnement  
**Immobilier** Copropriété  
Construction

**Entreprises**

**Presse**  
Protection des droits  
de la personnalité

**Affaires**

Liquidation de communauté  
**Succession**  
Partage

**Discrimination**

**Public**

**Famille**  
Mineurs Tutelles

Consommation  
**Concurrence**  
Distribution

**Urbanisme**

**Social**  
Conflits du travail

Intellectuelle Industrielle  
**Propriété**  
Littéraire et artistique

Entreprises  
**Sociétés**  
Droit bancaire  
Commercial

**Santé**  
Médical

**Assurances**

*Médiateur : ... Celui qui s'entremet entre deux contractants, ou qui porte les paroles de l'un à l'autre pour les lui faire agréer [...].*

Encyclopédie de Diderot et d'Alembert de 1751.

**L' A.M.E.  
VOUS  
INFORME**

## QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION ?

**Vous avez un conflit (familial, commercial, social...).**

Le médiateur vous aidera à vous rencontrer, dialoguer, trouver votre solution.

**Le médiateur organisera une ou plusieurs rencontres** avec les personnes concernées et leur conseil si elles le souhaitent.

**L' A.M.E.  
VOUS AIDE**

## QUI SONT VOS MÉDIATEURS ?

Des avocats, magistrats et experts spécialistes du dialogue, de la communication et de la négociation.

**Ils ont l'expérience** de la résolution amiable du conflit, de la négociation et de la recherche de l'accord (transaction, acte d'avocat...).

**Ils sont formés** à la médiation, aux méthodes d'écoute et de négociation ainsi qu'aux règles d'éthiques spécifiques, respectueux des principes de l'association.

**Les médiateurs de l'A.M.E. sont :**

Indépendants, impartiaux, à l'écoute, tenus à la confidentialité, respectueux de la loi.

## L' A.M.E. MODE D'EMPLOI

### COMMENT LA MÉDIATION EST-ELLE MISE EN ŒUVRE ?

En tout état de cause, la médiation se déroule dans le respect absolu du principe de la confidentialité.

#### **Médiation «conventionnelle» à tout moment**

Vous choisissez d'un commun accord votre médiateur :

- il signera une déclaration d'indépendance et un engagement de confidentialité ;
- il organisera aussitôt la médiation ;
- il suscitera une solution (aucune n'est imposée) ;
- les «parties» et leurs conseils rédigent leur accord.

#### **Médiation «judiciaire», à tout moment**

- le juge, est saisi, vous propose une médiation, *ou*
- vous demandez au juge une médiation.

Le procès ne subira pas de retard.

## L' A.M.E.

### FÉDÈRE

- Les médiateurs de l'association.
- Les partenaires sensibilisés à la médiation dans tous les domaines de la vie sociale.
- Les avocats formés spécifiquement à l'accompagnement de leurs clients (validation EIMA).

### INFORME

Les justiciables, les avocats et magistrats, les institutions, les administrations et les entreprises.

### ACCOMPAGNE

Les membres avocats de l'A.M.E peuvent aussi vous accompagner dans le processus de médiation en qualité de Conseil.

Tous les médiateurs ont une obligation de formation initiale et continue spécialisée et adaptée.

La médiation est rapide, efficace et peu coûteuse.

### SECTEURS D'INTERVENTIONS :

- Assurance
- Commercial
- Consommation
- Conflits au sein de l'entreprise
- Conflits d'associés
- Conflits familiaux
- Conflits médicaux
- Conflits nationaux et internationaux
- Conflits scolaires
- Conflits sportifs
- Douane
- Fiscalité
- Immobilier
- Liquidation de communauté et d'indivision
- Pénal
- Propriété intellectuelle
- Presse
- Public
- Société
- Succession
- Urbanisme



ÉDITÉ ET CONÇU PAR LE BUREAU DES ASSOCIATIONS  
DE L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS  
11, place Dauphine - 75001 Paris  
E-mail : [associations@avocatparis.org](mailto:associations@avocatparis.org)  
Site : [www.avocatparis.org](http://www.avocatparis.org)

NOVEMBRE 2015

IMPRESSION : BB CRÉATIONS (FRANCE)



*N.B : La présente clause est communiquée à titre d'exemple de clause de médiation à insérer dans un contrat. Cette clause doit impérativement être adaptée par le ou les avocat(s) rédacteur(s) de l'acte en fonction de ce qui a été convenu entre les parties. Il est nécessaire que la clause soit précise et claire pour s'imposer aux parties et au juge qui ne pourra la dénaturer.*

#### Exemple de clause :

Tout différend qui viendrait à se produire entre les parties au présent contrat sera, préalablement à toute instance judiciaire ou arbitrale, soumis à la médiation d'un médiateur proposé par l'Association des Médiateurs Européens AME - Maison du Barreau, 2, rue de Harlay 75001 Paris - saisi à la requête de la partie la plus diligente.

La médiation sera mise en oeuvre par le médiateur choisi par les parties dans le respect des règles d'éthique et de méthode de l'AME.

La médiation aura lieu à (préciser).

En cas d'échec de la médiation, le litige sera résolu par voie d'arbitrage conformément au règlement de (préciser le nom du centre d'arbitrage) auquel les parties déclarent adhérer.

L'arbitrage aura lieu à (préciser).

Ou

En cas d'échec de la médiation, le différend sera tranché par (préciser le nom du tribunal compétent) saisi à la requête de la partie la plus diligente.